

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu à la salle des Préfets, édifice Émile-Lauzon, 405, rue du Pont à Mont-Laurier, le 14 octobre 2021 à 13 h 00, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Gilbert Pilote, préfet
M. Georges Décarie, préfet suppléant
M. Daniel Bourdon, membre
M. Denis Charette, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Normand St-Amour, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Mme Karine Labelle, adjointe administrative à la direction générale, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, M. Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13 h 05.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15862-10-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois d'octobre et novembre 2021.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15863-10-21

**ABROGATION DE LA RÉOLUTION MRC-CA-15833-09-21 QUANT À
L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13 JUILLET 2021**

ATTENDU que des modifications ont été apportées au procès-verbal de la séance du comité administratif du 13 juillet 2021;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution MRC-CA-15833-09-21 quant à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif du 13 juillet 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15864-10-21

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 JUILLET 2021**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juillet 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15865-10-21

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
9 SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE DES SERVICES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROVENANCE

SUJET

MAMH	Rapport final FARR – Développement d'un pôle communautaire et touristique sur le site de l'ancienne gare de Mont-Laurier
Mun. Lac-du-Cerf	Entente SUMI signée
MSP	Montants réservés pour formation des pompiers 1 ou 11 – annulés
Mun. La Macaza	Résolution 2021.09.215 – SCRSI
Mun. Chute-Saint-Philippe	Résolution 11937-2021 – SCRSI
Mun. L'Ascension	Résolution 2021-09-266 – SCRSI
Mun. Lac-des-Écorces	Résolution 2021-09-7914 – SCRSI
Mun. Lac-Saint-Paul	Résolution 139-09-2021 – SCRSI
Ville Mont-Laurier	Résolution 2021-09-13 – SCRSI
Mun. Ferme-Neuve	Résolution 2021-09-281 – SCRSI
MTQ	Accusé de réception – Résolution MRC-CA-15847-09-21 demandant au MTQ de démolir la passerelle km 198
Mun. Ste-Anne-du-Lac	Résolution 10303-09-2021 – SCRSI
MRC d'Argenteuil	Transmission d'une résolution 21-09-312 – PIACC addenda 1
MRC des Laurentides	MRCAL – 2021.09.8495 – PGMR conjoint 2022-2028
Mun. Notre-Dame-de-Pontmain	Résolution 2021-09-2930 - SCRSI
Mun. Lac-Saguay	Résolution 2021-09-11 – Programme régional d'analyse des incidents
Mun. Lac-Saguay	Résolution 2021-09-12 – Programme régional d'inspection des risques plus élevés
Mun. Lac-Saguay	Résolution 2021-09-13 – SCRSI
Télécon	Correspondance échancier
MAMH	Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC en matière de développement local et régional
MAMH	Lettre – Règlement d'emprunt 506
Mun. Ferme-Neuve	Entente SUMI signée

MCC

Avenant à la convention d'aide financière
PSMMPI pour signature – DAF 535037-
535039-535040

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PROVENANCE

SUJET

OBV RPNS

Demande de soutien financier pour l'année
2022

GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

PROVENANCE

SUJET

MFFP
des forêts (PADF) –
MRC des Laurentides

Lettre | Programme d'aménagement durable
Montant octroyé

Résolution - Autorisation de signature de
l'entente PADF 2021-2024

MRC des Laurentides

Résolution - Adoption du bilan de la
planification annuelle et du registre annuel
des projets du PADF 2020-2021

SERVICES FINANCIERS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15866-10-21

**REGISTRES DE CHÈQUES GÉNÉRAL ET DES SALAIRES -
SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les registres de chèques suivants :

- le registre de chèques général, portant les numéros 57614 à 57766, totalisant 2 724 904.61 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2021. Le chèque numéro 57408, daté du 12 juillet 2021 au montant de 5 000 \$ a été annulé et remplacé par le chèque numéro 57631, daté du 8 septembre 2021. Le chèque numéro 57607, daté du 31 août 2021, au montant de 282.78 \$ a été annulé;
- le registre de chèques des salaires, portant les numéros 518836 à 518852 (élus), les numéros 518853 à 518905 (employés), les numéros 518906 à 518959 (employés), et 518960 à 519014 (employés) totalisant 231 237.69 \$, tous en dépôts bancaires et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15867-10-21

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS - SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre des prélèvements, portant les numéros 119 à 124, totalisant 91 368.33 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15868-10-21

**REGISTRE DE CHÈQUES DE LA COUR MUNICIPALE -
SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques de la Cour municipale, portant les numéros 1315 à 1334, totalisant 27 138.79 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15869-10-21

REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant le numéro 1420, au montant de 396.36 \$ \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15870-10-21

**REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE
VILLÉGIATURE - SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant les numéros 505 à 509, totalisant 795.78 \$ \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15871-10-21

**REGISTRE DE CHÈQUES DE PARCS RÉGIONAUX -
SEPTEMBRE 2021**

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des Parcs régionaux, portant les numéros 25, au montant de 1 170.45 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15872-10-21

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 10 472.80 \$, incluant les intérêts, au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15873-10-21

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 30 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15874-10-21

RAPPORT DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LA PETITE CAISSE

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, le rapport des dépenses effectuées par la petite caisse, totalisant 187.59 \$ au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15875-10-21

RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le réaménagement budgétaire, totalisant 14 330 \$ au 30 septembre 2021, en vertu de l'article 8.1 du règlement numéro 471, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15876-10-21

RENOUVELLEMENT DU CAUTIONNEMENT POUR LE PARC LINÉAIRE « LE P'TIT TRAIN DU NORD »

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de renouveler pour une autre année le cautionnement spécifique à la Corporation du parc linéaire « Le p'tit train du Nord » d'un montant de 16 667 \$ auprès de Caisse populaire Desjardins des Pays-d'en-Haut (Centre financier aux entreprises Laurentides), préalablement autorisé aux termes de la résolution MRC-CC-8265-11-06.

Il est de plus résolu à l'unanimité d'autoriser le préfet et la directrice générale à signer tout document à cette fin, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, M. Gilbert Pilote, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Rencontre avec la FQM quant à la négociation des contrats des cadres
- Rencontre quant à acériculture | 13 septembre 2021
- Rencontre – Négociation des contrats des cadres | 16 & 22 septembre 2021
- Comité de sécurité publique | 16 septembre 2021
- Inauguration du Parc régional Montagne du Diable | 17 septembre 2021
- Rencontre COVID Laurentides | 20 septembre 2021

- Rencontre CPÉRL | 20 septembre 2021
- Rencontre quant au budget de la MRCAL | 23 septembre 2021
- Rencontre quant aux orientations budgétaires 2022 | 27 septembre 2021
- Congrès de la FQM | 30 septembre au 2 octobre 2021
- Rencontre de travail – Chemins multiusages | 5 octobre 2021
- Rencontre avec la coordonnatrice aux communications de la MRC – Bilan préfet | 6 octobre 2021
- CA CLD | 13 octobre 2021
- Budget CTAL | 13 octobre 2021

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

Administration et finances :

- Budget
- Présentation des états financiers vérifiés | 22 octobre 2021
- Échange avec les vérificateurs comptables | 30 octobre 2021

Ressources humaines :

- Rencontres – Négociations des cadres
- Affichage du poste de technicien en évaluation foncière, classe IIM*
- Comité de gestion | 13 octobre 2021
- CRT | 14 octobre 2021
- Rencontre des employés – Situation automne | 23 octobre 2021
- Rencontre Santé et sécurité | 14 novembre
- Service d'ingénierie

Communications et marketing territorial :

- Rencontre quant au nouveau site web de la MRC | 15 septembre 2021
- Rédaction de l'entente pour la boutique en ligne
- Choix des items pour la boutique en ligne
- Stratégie de promotion de la boutique en ligne

Incendie et sécurité civile :

- Visite du préventionniste incendie | 29 septembre
- Projet de règlement régional de prévention incendie
- Suivi des besoins en formation des SSI pour le programme de financement sur la formation des pompiers à temps partiel 2022-2023
- Planification de l'implantation de la carte d'optimisation de la couverture incendie à la centrale CAUCA

Comité jeunesse :

- Révision du guide d'accueil des membres
- Sondage spectacle jeunesse

Culture (EDC):

- Démarrage des projets MRC:
 - Mise en valeur du patrimoine du P'tit Train du Nord
 - Politique culturelle et du patrimoine
 - Art thérapie avec clientèle vulnérable
 - Diffusion de la diversité culturelle
 - Contes balados pour enfants
 - Mise à jour du portail culturel
- Révision du gabarit de reddition des projets

Patrimoine immobilier :

- Rédaction de la Convention d'aide financière tripartite
- Formation de l'agente
- Rencontre et accompagnement municipalités et villes

Vitalisation :

- Transmission de lettres aux membres du comité consultatif
- Préparation du comité consultatif
- Grille et guide
- Convocation et préparation du comité de vitalisation
- Échange avec le MAMH
- Poursuite du cadre de vitalisation

Parc linéaire :

- Planification de la fermeture du parc linéaire
- Planification du budget 2022
- Planification des projets 2022

IHV :

- Échange Télécon quant à l'échéancier et facturation
- Préparation rencontre du 19 octobre 2021

Autres :

- Rencontre du comité de sécurité publique | 16 septembre 2021
- Rencontre quant aux orientations budgétaires 2022 | 27 septembre 2021 (Budget)
- Conseil de la MRC | 28 septembre 2021
- Rencontre DG8 | 29 septembre 2021
- CA Zone Emploi | 4 octobre 2021
- AGA Zone Emploi | 7 octobre 2021
- Rencontre CDROL | 22 octobre 2021
- Rencontre et échanges quant au projet Signature Innovation
- Comité de sélection PAF | 12 octobre 2021
- Rencontre MERN – Problématique Notre-Dame-du-Laus | 12 octobre 2021

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15877-10-21

RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359 ET 482

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 9 septembre 2021 au 14 octobre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15878-10-21

OCTROI DE CONTRAT DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES ADM-25-2021 - AUDIT SÉCURITÉ INFORMATIQUE

ATTENDU que la MRC a fait des demandes de prix auprès de 5 entreprises pour réaliser un audit de sécurité des systèmes informatiques de la MRC (contrat ADM-25-2021);

ATTENDU que, conformément au *Règlement 493 relatif à la gestion contractuelle*, ce contrat peut être accordé de gré à gré;

ATTENDU le dépôt de la recommandation de l'adjointe à la direction générale aux activités administratives du 12 octobre 2021;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de mandater la firme Vumetric pour la réalisation d'un audit de sécurité des systèmes informatiques de la MRC, pour un montant de 8 500\$ avant les taxes, tel que prévu à sa proposition du 17 septembre 2021 ; le tout devant être réalisé au plus tard le 31 janvier 2022 selon l'étude des disponibilités budgétaires de fin d'année de la MRC.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15879-10-21

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR L'EXPLOITATION DE LA BOUTIQUE EN LIGNE DE L'AUTRE LAURENTIDES

ATTENDU la démarche d'attractivité l'Autre Laurentides;

ATTENDU que le plan d'action 2021 de la démarche d'attractivité prévoyait le développement d'une boutique en ligne d'articles promotionnels à l'image de l'Autre Laurentides;

ATTENDU l'appel de propositions ADM-07-2021 - Boutique en ligne;

ATTENDU le dépôt du projet d'Entente pour l'exploitation de la boutique en ligne de l'Autre Laurentides avec l'entreprise Lacasse Travail et Plein Air;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de conclure avec l'entreprise Lacasse Travail et Plein Air, l'Entente pour l'exploitation de la boutique en ligne de l'Autre Laurentides et d'autoriser la directrice générale à signer cette entente, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est de plus résolu de mandater Mme Billie Piché, coordonnatrice aux communications de la MRC d'Antoine-Labelle, pour représenter la MRC dans le cadre de la mise en œuvre de cette entente.

ADOPTÉE

RETOUR SUR LA DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS (MTQ) QUANT AU PONT DU KM 198

Un retour est fait sur la correspondance et la résolution MRC-CA-15847-09-21 transmise le 16 septembre 2021 au ministère des Transports du Québec (MTQ) pour le pont au km 198 et dans laquelle il était demandé au MTQ de s'engager avant le 30 septembre 2021 à démolir la passerelle existante au printemps 2022 à ces frais. Un accusé réception a été reçu de la part du MTQ, le 17 septembre 2021 mentionnant que cette requête serait analysée. Il n'y a eu aucun autre suivi par la suite.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15880-10-21

**DEMANDE D'APPUI DE L'UPA DE LA LIÈVRE QUANT AUX
NÉGOCIATIONS AVEC LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES
PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION (MAPAQ) QUANT AUX
SERVICES VÉTÉRINAIRES**

ATTENDU la correspondance reçue de l'UPA de la Lièvre le 28 septembre 2021 quant aux négociations du projet pilote du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) impliquant le service vétérinaire;

ATTENDU que 2 représentants de l'UPA de la Lièvre étaient présents lors de la séance du Conseil de la MRC du 28 septembre 2021 afin d'informer les membres du Conseil des problématiques quant aux disponibilités des services vétérinaires pour gros animaux ainsi que de l'insatisfaction dans la communauté agricole quant au projet pilote du MAPAQ impliquant le service vétérinaire;

ATTENDU la demande d'appui de l'UPA de la Lièvre dans la renégociation de ce projet pilote avec le MAPAQ;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle appui l'UPA de la Lièvre quant aux leurs négociations avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) afin d'avoir une meilleure desserte de service vétérinaire sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et de demander au MAPAQ de s'impliquer dans la recherche de solutions avec l'UPA de la Lièvre.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15881-10-21

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR QUANT
AU PROGRAMME RÉNORÉGION - DEMANDE
D'ASSOUPPLISSEMENT**

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de la Vallée-de-l'Or quant au programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ), aux termes de la résolution #244-09-2021;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle est très sensible à la situation des gens et des familles moins favorisées vivant dans les municipalités de son territoire;

ATTENDU que le programme RénoRégion du gouvernement du Québec a pour objectif d'aider les gens admissibles en finançant certains travaux de rénovation essentiels sur leur résidence;

ATTENDU que ce programme permet de s'assurer de l'occupation et de la vitalité des territoires ruraux;

ATTENDU qu'actuellement les normes du programme font en sorte que les clientèles à faibles revenus de la MRC d'Antoine-Labelle voient leur accès au programme limité en raison de la valeur maximale imposée sur les bâtiments admissibles (maximum de 120 000 \$ pour le bâtiment);

ATTENDU que les personnes que la MRC souhaiterait aider à demeurer dans leur milieu sont pénalisées, à la fois par le marché et par des règles qui empêchent d'avoir accès à ce programme;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de la Vallée-de-l'Or dans la demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'à la direction du programme RénoRégion de revoir les critères d'admissibilités de ce programme afin de rendre celui-ci réellement accessible à la clientèle visée.

ADOPTÉE

DEMANDE DE CONTRIBUTION - ABATTOIR DES HAUTES-LAURENTIDES

Ce point sera traité lors de la séance du comité administratif du 11 novembre 2021 consacré au budget 2022.

M. Daniel Bourdon quitte la séance, il est 14 h 03. Il revient siéger à 14 h 10.

ÉTAT DE SITUATION QUANT À LA FONDATION DE LA MRC POUR L'ENVIRONNEMENT

La directrice générale adjointe présente un état de situation quant à la Fondation de la MRC pour l'environnement. Depuis 2018, les membres du conseil d'administration de la Fondation de la MRC pour l'environnement ont la volonté de réviser le fonctionnement et les activités de celle-ci, de façon à ce que les retombées sur le territoire soient plus visibles et considérables. Des échanges ont lieu à ce sujet. Actuellement, la difficulté principale est quant aux ressources pour assurer l'accompagnement qui n'est pas disponible à la MRC. Il est prévu de mettre temporairement sur pause ce dossier compte tenu des enjeux et du manque de ressource pouvant supporter la Fondation. Un retour sera fait à ce sujet.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15882-10-21

DEMANDE D'APPUI DE LA RÉGIE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE DE LA ROUGE QUANT À LA PATROUILLE NAUTIQUE

ATTENDU la demande d'appui de la Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge quant à la 2^e année du projet « patrouille de sensibilisation nautique »;

ATTENDU que ce projet permet de favoriser la sécurité des usagers sur les plans d'eau;

ATTENDU que ce projet permet également de sensibiliser les usagers sur l'importance de respecter les règles de sécurité nautique en plus d'éduquer les gens sur les risques existants;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'appuyer la Régie du service de sécurité incendie de la Vallée de la Rouge dans le cadre du projet de « patrouille de sensibilisation nautique ».

ADOPTÉE

**OCTROI DE CONTRAT – DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT DE
L'ÉDIFICE ÉMILE-LAUZON**

ATTENDU que la MRC a fait des demandes de prix auprès de 3 entreprises pour effectuer le déneigement du stationnement de l'édifice Émile-Lauzon pour les années 2021 à 2024 (contrat ADM-27-2021);

ATTENDU que, conformément au *Règlement 493 relatif à la gestion contractuelle*, ce contrat peut être accordé de gré à gré;

ATTENDU le dépôt de la recommandation de l'adjointe à la direction générale aux activités administratives du 13 octobre 2021;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accorder à l'entreprise Lacelle et Frères le contrat pour le déneigement du stationnement de l'Édifice Émile-Lauzon pour les hivers 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 pour un prix total de 19 620\$ avant les taxes.

ADOPTÉE

SERVICE D'INGÉNIERIE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE SERVICE

Mme Julie Desrochers, directrice du service d'ingénierie, est présente. Depuis le dernier comité administratif, les principales activités du service d'ingénierie ont porté sur :

Gestion et comités:

- Gestion de projets, coordination et gestion des ressources;
- Finalisation de la programmation 2022;
- Budget 2021-2022;
- Conseil de la MRC;
- Comité de gestion;
- Rencontres hebdomadaires de coordination d'équipe.

Conception :

- Planification, coordination, accompagnement et suivi des projets;
- Relevés terrains et d'arpentage en vue de la conception des prochains projets;
- Gestion des données, analyses, estimation, rapport, rencontres;
- 6 projets déposés au PAVL en date du 30 septembre (env. 19M\$ de travaux).

Administration de contrat dans le cadre de travaux (surveillance bureau) :

- Accompagnement pour les appels d'offres de surveillance réalisés sur 5 chantiers (env. 3,6 M\$);
- Surveillance sur 3 chantiers de plus d'envergure (env. 500 000\$);
- Acceptation finale des travaux réalisés en 2020 (fin de la période de garantie).

Projets du parc linéaire le P'tit train du Nord:

Projet de réfection de tablier et de garde-corps :

- Finalisation des documents d'appel d'offres

Accompagnement et planification :

- Relevé du parc pour la mise à jour de la planification de projets réalisés;
- Mise à jour des données d'analyse en cours;
- Planification de projets 2022 acceptée;
- Rencontre de suivi de projets avec la directrice générale adjointe.

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation du service, la mise à jour des rôles et revisite, les demandes de révision et appel au TAQ et l'équilibrage des rôles 2022-2023 et 2024.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15884-10-21

**OCTROI DE CONTRAT DE GRÉ À GRÉ À SERVITECH POUR LE
TRAITEMENT DES MUTATIONS**

ATTENDU le manque de ressource au service de l'évaluation foncière et les tentatives de recrutement réalisées;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à présenter une lettre d'entente au Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle quant à l'utilisation des services de Servitech pour une période limitée soit, jusqu'en décembre 2021 afin de permettre le traitement des mutations en retard et de permettre à l'équipe de l'évaluation foncière un certain rattrapage quant à ce traitement, conditionnellement à la signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Calendrier des rencontres

- Information et développement de l'industrie acéricole (13 sept.)
- Rencontre travail nouveau site web MRC (14 sept.)
- Tarification parc linéaire (14 sept.)
- Groupe de travail Transport forestier (15 sept.)
- Comité de sélection PADF (15 sept.)
- TGIRT (15 sept.)
- Renouvellement BEX (16-21 sept.)
- Inauguration secteur Windigo PRMD (17 sept.)
- Rencontre de service (20 sept.)
- Projet orthophotos (21 sept.-4 oct.)
- Actualisation du programme de délégation TPI (21 sept.)
- Comité directeur entente sectorielle bioalimentaire (22 sept.)

- Ruisseau Lanthier (22 sept.)
- PAG Parc régional du 31 milles (22 sept.)
- Rencontre nouvelle DG PRMD (22 sept.)
- Rencontre MFFP camping ZECS (23 sept.)
- Entrevues PADF (23 sept.) CAR aménagement (23 sept.)
- Atelier régional engagements de conservation PRMHH (29 sept.)
- Congrès sectoriel UPA (1er oct.)
- Comité municipal inondations | Secteur Outaouais Ouest (13 oct.)

Gestion (ententes et conventions)

Cours d'eau

- Kiamika | Forget branche Nantel : Profil prêt, rencontre de travail à replanifier

Aménagement du territoire

- SAR : 21^e (règlement adopté) et 22^e modification du schéma (en attente de l'avis)
- Révision de la cartographie des TIAM et du document justificatif
- Analyse du projet de SADR de la MRC des Laurentides
- SADR 3^e génération : chapitres 10 à 12 en révision, 13 et 14 en rédaction
- PDZA : réception données statistiques, portrait et diagnostic en écriture et révision
- PRMHH : envoi aux municipalités des MHH ciblés et descriptifs
 - Rencontre CM de NDJ
 - Retour de 13 municipalités / 17

Territoire public intramunicipal

Volet forestier

- Analyse des demandes sur les TPI pour l'allocation d'entailles acéricoles 2021;
- Suivi de la qualité du martelage du chantier lac des Tourtes, à Notre-Dame-de-Pontmain;
- Compilation et analyse des résultats du suivi de la qualité du dégagement de la plantation au chantier Érablière Allard, à Lac-des-Écorces;
- Validation des harmonisations avec les autres utilisateurs du territoire et rencontre de démarrage du chantier Lac Lafleur, à Ferme-Neuve;
- Préparation du rapport d'activité technique et financier (RATF) des travaux 2020-2021;
- Préparation de l'audit pour la certification.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15885-10-21

DEMANDE DE TRAVAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY- PROJET DE RÈGLEMENT 2021-12

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de la municipalité de Lac-Saguay-Projet de règlement 2021-12 contenue dans sa résolution 2021-09-06, mandatant le service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, pour des modifications à sa réglementation d'urbanisme, et ce, en conformité avec les dispositions de l'entente intermunicipale.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15886-10-21

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-64**

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-64 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-64 de la ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15887-10-21

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-65**

ATTENDU que la Ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-65 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-65 de la Ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15888-10-21

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 270-2**

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 270-2 modifiant son règlement numéro 270 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 270-2 de la ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15889-10-21

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-SAGUAY : RÈGLEMENT # 2021-09**

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 2021-09 modifiant son règlement numéro 2002-05 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 2021-09 de la municipalité de Lac-Saguay, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15890-10-21

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN : RÈGLEMENT
164-1-2021**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 164-1-2021 modifiant son règlement numéro 164 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 164-1-2021 de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15891-10-21

**AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-PONTMAIN : RÈGLEMENT
165-3-2021**

ATTENDU que la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 165-3-2021 modifiant son règlement numéro 165 relatif au lotissement;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 165-3-2021 de la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

**APPUI ET CONFIRMATION DE PARTICIPATION DANS LE DU
PROJET VISANT « L'ÉLABORATION D'UNE VISION MUNICIPALE
DES AFFECTATIONS DU TERRITOIRE PUBLIC POUR LES MRC
D'ARGENTEUIL, PAYS-D 'EN HAUT ET ANTOINE-LABELLE »,
DÉPOSÉ PAR LA MRC DES LAURENTIDES DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

ATTENDU que lors des dernières consultations publiques effectuées dans le cadre du dépôt des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) réalisés par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), l'acceptabilité sociale en lien avec affectation du territoire public dédié à l'activité forestière a suscité beaucoup de discussions et certains mécontentements;

ATTENDU qu'il est constaté un réel engouement pour les activités de plein air sur le territoire public, lequel est amplifié par la pandémie actuelle;

ATTENDU que le MFFP désire déposer, en 2022, un projet pour des aires d'aménagements intensives sur le territoire des Laurentides;

ATTENDU que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) a fixé des objectifs considérables relativement au développement de la villégiature sur le territoire public par les MRC;

ATTENDU que la problématique du transport forestier sur les chemins municipaux est toujours d'actualité et qu'une approche de l'aménagement forestier du territoire public doit être priorisée afin de favoriser une vision globale et durable de la forêt;

ATTENDU qu'une vision commune, concertée et durable de l'aménagement et de la préservation du territoire public doit se faire par une démarche participative de l'ensemble des acteurs concernés par les affectations du territoire public;

ATTENDU que l'harmonisation des chantiers forestiers sur le territoire public passe par la table de gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRT);

ATTENDU que le programme d'aménagement durable des forêts (PADF) du MFFP permet de financer un projet qui vise à faciliter l'harmonisation du territoire public;

ATTENDU que la MRC des Laurentides dépose une demande de financement de 35 200\$ au PADF afin de soutenir financièrement un projet visant « L'élaboration d'une vision municipale des affectations du territoire public pour les MRC d'Argenteuil, Pays-d'en-Haut, des Laurentides et Antoine-Labelle »;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'appuyer la demande de financement de la MRC des Laurentides dans le cadre du programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Il est de plus résolu de participer activement à ce projet conjointement avec la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

**CONVENTION DE GESTION TERRITORIALE DES TPI : PROJET
D'ACTUALISATION DU PROGRAMME PAR MINISTÈRE DE
L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN) ET LE
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP)**

ATTENDU QUE les MRC de la région administrative des Laurentides sont signataires, depuis l'année 2000, d'une convention de gestion territoriale avec le gouvernement du Québec concernant la délégation de gestion du territoire public intramunicipal;

ATTENDU QUE ces ententes de délégation ont pour objectif une prise en charge par les MRC des activités de gestion et de mise en valeur des terres publiques intramunicipales par une gestion intégrée des ressources naturelles;

ATTENDU QUE le gouvernement a approuvé, par le décret no 416-2000 adopté le 29 mars 2000, le programme relatif à la délégation de gestion de terres du domaine public en faveur des municipalités régionales de comté de la région administrative des Laurentides;

ATTENDU QUE le gouvernement, par différents décrets, a depuis 2002 renouvelé et signé avec les MRC de la région administrative des Laurentides ces conventions de gestion territoriale;

ATTENDU QUE le gouvernement a renouvelé la dernière fois la convention de gestion territoriale avec les MRC de la région administrative des Laurentides pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2021;

ATTENDU QUE les MRC de la région administrative des Laurentides ont reçu, le 1^{er} mars 2021, une première correspondance du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) signifiant qu'en prévision du renouvellement de cette Convention pour une période de cinq (5) ans, le MERN et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) procèderaient à l'actualisation de son contenu, le tout dans le cadre des modalités actuelles du programme de délégation de la gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal (décret 1163-2009), et que cette convention actualisée serait transmise pour adhésion et signature au courant du printemps 2021;

ATTENDU QUE les MRC de la région administrative des Laurentides ont reçu, le 27 juillet 2021, une seconde correspondance du MERN signifiant que le MERN et le MFFP considèrent maintenant nécessaire de mener un exercice d'actualisation, voire de redéfinition du programme de délégation de la gestion foncière et forestière du territoire public intramunicipal (décret 1163-2009);

ATTENDU QUE les MRC de la région administrative des Laurentides ont assisté à une présentation par visioconférence le 21 septembre 2021 où le MERN et le MFFP présentaient une proposition qui met fin au programme actuel de délégation pour des raisons administratives;

ATTENDU QUE la fin du programme de délégation dans sa forme actuelle signifie que les MRC risquent de se retrouver avec deux ententes de délégation, soit une entente avec le MERN pour le volet foncier et une entente avec le MFFP pour le volet forestier;

ATTENDU QUE l'objectif des MRC signataires de ces ententes est de mettre en valeur de façon optimale et intégrée les possibilités de développement qu'offre le territoire, en conformité avec les préoccupations et les besoins locaux et régionaux, dans le respect des principes poursuivis par le gouvernement en matière d'aménagement, de gestion et de développement du territoire public;

ATTENDU QUE, pour développer de manière durable et mettre en valeur les terres du domaine de l'état, il est essentiel d'avoir une vision globale du territoire, ce que la forme actuelle de la convention de gestion territoriale permet;

ATTENDU QUE les MRC de la région des Laurentides ont reçu du MERN, le 29 septembre 2021, par courriel un sondage qui laisse entendre que les scénarios proposés sont définitifs avant même qu'il y ait eu des discussions entre les partenaires;

ATTENDU QU'avec l'adoption du projet de loi 122 en juin 2017, le gouvernement du Québec reconnaît les municipalités comme gouvernement de proximité, et leur accorde de nouveaux pouvoirs, notamment en matière de développement local;

ATTENDU QU'en vertu de cette nouvelle loi, le gouvernement du Québec doit dorénavant consulter le milieu municipal lors de l'élaboration de ses orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE cette plus grande autonomie accordée aux municipalités s'inscrit entièrement dans le cadre de l'approche adoptée par les MRC dans la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) déléguées en favorisant un développement et une occupation dynamique de leurs territoires par l'apport des TPI;

ATTENDU QU'aucune MRC du Québec n'a fait de demande auprès des différents ministères pour séparer la convention de gestion territoriale en deux ententes distinctes, soit une entente avec le MERN pour le volet foncier et une entente avec le MFFP pour le volet forestier.

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité qu'une mise à jour réelle, et non administrative, de nos conventions de gestion territoriale soit réalisée.

Il est de plus résolu que les MRC participent activement au renouvellement de la prochaine convention de gestion territoriale.

Il est de plus résolu que les MRC jugent prématuré, voire incohérent avec les objectifs initiaux de la délégation, de travailler sur des scénarios basés sur la signature de deux ententes distinctes pour la gestion foncière et la gestion forestière.

Il est de plus résolu que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) coordonnent les discussions en mettant en place un comité provincial afin de travailler la prochaine convention de gestion territoriale.

Il est de plus résolu que le comité provincial soit composé des MRC (FQM et UMQ), du MERN, et du MFFP.

Il est de plus résolu que l'objectif du renouvellement des conventions de gestion territoriale demeure la mise en valeur de façon optimale et intégrée les possibilités de développement qu'offre le territoire, en conformité avec les préoccupations et les besoins locaux et régionaux des terres du domaine de l'état sur les terres publiques intramunicipales (TPI).

Il est de plus résolu que les bases de travail pour le renouvellement de la convention de gestion territoriale soient la souplesse et la simplification administrative pour les MRC.

Il est de plus résolu que cette résolution soit envoyée aux directions régionales du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, le tout conjointement avec l'ensemble des MRC des régions administratives des Laurentides et de Lanaudière concernée par ce dossier.

Il est de plus résolu que cette résolution soit envoyée également à la FQM et à l'UMQ.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Tenue d'une rencontre d'information sur le développement de l'industrie régionale acéricole pour faire une mise à jour du travail réalisé en vue de l'émission d'entailles en 2021, le 13 sept;
- Tenue de la huitième rencontre conjointe des TGIRT, le 15 sept;
- Participation à la rencontre terrain du chantier Lynch à l'Ascension, le 22 sept;
- Dépôt du bilan préliminaire du PADF 2020-2021 au MFFP, le 30 sep;
- Dépôt du rapport final de la consultation publique du PAFIO au MFFP, le 5 oct;
- Tenue d'une rencontre de travail du comité des chemins, pour discuter de la sécurité sur les chemins multiusages, le 5 oct;
- Partage au MFFP d'une proposition bonifiée par la TGIRT du PAP – potentiel acéricole à prioriser sur terre publique, le 6 oct;
- Analyse préliminaire des projets PADF et tenue des rencontres des comités de priorisation;
- Préparation de la quinzième rencontre du comité du suivi du PADF, le 15 oct;
- Préparation de la quarante-septième TGIRT Nord, le 20 oct;
- Mise à jour du budget 2021 et préparation du budget 2022;
- Réalisation du processus pour l'embauche d'un chargé de projet;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15894-10-21

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8727 à 8751, totalisant 72 933.39 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15895-10-21

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO - SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le registre des prélèvements des TNO, portant les numéros 27 à 28, totalisant 4 092.26 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15896-10-21

ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS AU 30 SEPTEMBRE 2021

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, l'état des revenus et des dépenses des Territoires non organisés au 30 septembre 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15897-10-21

RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le réaménagement budgétaire, totalisant 785 \$ au 30 septembre 2021, en vertu de l'article 8.1 du règlement numéro 471, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15898-10-21

ÉTAT DE SITUATION QUANT À LA COUVERTURE INCENDIE EN TNO - SECTEUR MAISON-DE-PIERRE

ATTENDU les services d'incendie de la municipalité de l'Ascension ont été demandé pour un appel quant à un accident avec déversement d'essence dans le secteur de la Zec Maison de Pierre;

ATTENDU qu'arrivés aux limites de leur territoire, ceux-ci ont informé la centrale qu'ils n'interviendraient pas étant donné qu'ils arrivaient en territoire non organisé (TNO) de la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL);

ATTENDU qu'en conséquence, la centrale a demandé au service d'incendie de Rivière-Rouge d'intervenir;

ATTENDU que cette situation d'hésitation ou de non-intervention quant à l'intervention dans les TNO de la MRCAL peut entraîner un risque chez les utilisateurs;

ATTENDU qu'il importe pour la MRCAL et ses utilisateurs et occupants de s'assurer d'une desserte adéquate et une compréhension juste des protocoles d'intervention en TNO.

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité que le protocole d'appel automatique lors d'intervention en TNO dans le secteur de la Zec Maison de Pierre soit supporté par la Ville de Rivière-Rouge et ce, jusqu'à ce qu'une entente claire de couverture incendie soit mise en place quant à la desserte des TNO.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

DIRECTRICE DU SERVICE D'INGÉNIERIE

Les membres du comité administratif sont informés du départ de Mme Julie Desrochers, directrice du service d'ingénierie. Le processus d'embauche sera entamé.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15899-10-21

AJUSTEMENT DU SALAIRE DU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DE L'ÉVALUATION - PÉRIODE DU 1ER JANVIER 2021 AU 30 JUIN 2021

ATTENDU que M. Lozeau a occupé le poste de directeur adjoint de l'évaluation foncière du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021;

ATTENDU la négociation des contrats des cadres et l'ajustement salarial à compter du 1^{er} janvier 2021 de 2 %;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de recommander au Conseil de la MRC d'autoriser les services financiers à verser à M. Alexandre Lozeau, un ajustement de 2% sur son salaire versé du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021 à titre de directeur adjoint du service de l'évaluation foncière représentant la majoration des salaires des employés-cadres octroyée pour 2021.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne se manifeste.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 35.

Gilbert Pilote, préfet

Me Mylène Mayer, directrice générale et
secrétaire-trésorière